

Commune de Saint-Julien-Montdenis

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 MAI 2008

Membres présents :

M. **TOURNABIEN** Marc, maire

MM. **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, Mme **CHOMAZ** Josiane, adjoints.

Mmes **BUFFAZ** Bernadette, **COLLOMBET** Corinne, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **TRIBAL** Marie-Josée, **VALENZANO** Martine.

MM. **BOIS** Yves, **CHARVIN** Denis, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **LEFEVRE** Franck, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

Membres absents excusés :

Mme **LESIEUR** Evelyne donne procuration à M. **TOURNABIEN** Marc.

Secrétaire de séance :

M. **BOIS** Yves

1 Point sur l'avenir de la Poste à Saint-Julien-Montdenis :

Monsieur Flauder (cadre à la Poste de Saint-Jean-de-Maurienne) affirme que le bureau de Saint-Julien-Montdenis n'est pas assez productif car l'agent n'y assure pas plus de 3 heures de travail journalier effectif alors que sur Saint-Jean-de-Maurienne le personnel est en nombre insuffisant. Il propose aux élus de maintenir l'actuel bureau en baissant l'horaire hebdomadaire de 35 heures à 21 heures (avec un choix en terme de modulation) ou de le transformer en agence postale communale. Cette dernière option est plus restrictive pour l'utilisateur qui ne disposera plus d'interlocuteurs salariés de la Poste et verra ses retraits limités à 300 euros par exemple.

Le conseil est bien conscient qu'il doit faire preuve de pragmatisme face à ce refus d'assurer correctement le service public. Il rendra ses conclusions à monsieur Flauder avant octobre 2008.

2 Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 02 avril 08 :

Aucune remarque n'est émise, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3 Vote des subventions aux associations :

La commission vie associative, sport propose la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2008: +2%
COMITE DE JUMELAGE	3 500,00
ASM	7 000,00
ASM ECOLE BASKET	3 345,00
AMICALE LAIQUE	4 717,00
SKI ET MONTAGNE	1 134,00
GYMNASTIQUE	265,00

TENNIS	530,00
TENNIS ECOLE	652,00
BOULE ARDOISIÈRE	853,00
PIED A L'ETRIER	1 795,00
COOP SCO animation	3 417,00
GARDERIE fournitures	450,00
Tirelire des écoles	2 042,00
Tirelire des écoles carnaval	765,00
ECHO ARDOISIER	6 656,00
ECOLE DE MUSIQUE	23 562,00
CLUB DU JEUDI	901,00
ACTIVITES MANUELLES	265,00
VIE SAINE	371,00
SERPOLIERE	265,00
SERPOLIERE: subvention exceptionnelle	230,00
GRENIS	265,00
LES BOULANGERS DANS LE PETRIN	265,00
FNACA	371,00
A C UNION FEDERALE	780,00
ACCA	446,00
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	652,00
CLUB SPORT KARELLIS	1 750,00
BLEUETS MAURIENNE	185,00
VOYAGES SCOLAIRES à l'étranger	1 500,00
BADMINTON	350,00
UAM	216,00
CAM RUGBY	138,00
FOOTBALL CLUB	7 000,00
Ecole de foot	3 015,00
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	306,00
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	205,00
IRRIGATION LE CLARET	205,00
IRRIGATION LE CLARET	205,00
SAVOYARDS DE PARIS	104,00
JUDO	92,00
LES AMIS DE TOURMENTIER	265,00
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	166,00
TOTAL	81 196,00
TOTAL BUDGETE	85 170,00
BUDGET EXCEPTIONNEL	3 974,00

VOTE : POUR : 17 ; ABSTENTIONS : 2

4 Mise en place d'un contrat à durée déterminée :

Un CDD d'agent administratif remplaçant doit être prolongé jusqu'au 31 mai 2008 en raison d'un congé maladie.

VOTE : approbation à l'unanimité

5 Désignation membres commission impôts directs :

Une liste composée d'élus et d'habitants de la commune est envoyée au service des impôts. Les membres de la commission des impôts directs seront choisis parmi cette liste.

VOTE : approbation à l'unanimité

6 Signature bail école de Villardclément :

Le conseil autorise monsieur le maire à signer un bail de location pour un F3 avec garage à l'école de Villardclément.

VOTE : approbation à l'unanimité

7 Participation financement école privée :

Le collège privé Saint Joseph de Saint-Jean-de-Maurienne sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention relative à deux jeunes de notre commune qui sont scolarisés dans cet établissement. A l'unanimité et par principe, le conseil décide de ne pas répondre favorablement à toutes les demandes formulées par les écoles privées.

8 Révision tarifs et durées concessions cimetière et columbarium :

CIMETIERE

15 ans: 25€/m²

30 ans: 50€/m²

50 ans:100€/m²

VOTE : approbation à l'unanimité

COLUMBARIUM

15 ans: 350€

30 ans: 400€

50 ans: 500€

9 Fixation tarif redevance France Télécom :

France Télécom utilise la voirie communale ce qui l'oblige à verser une compensation financière à la commune.

Le conseil choisit le montant maximum prévu par la loi : **patrimoine occupant le domaine public routier au 31/12/2007**

Artère aérienne: 20,23 km

Redevance: 890,73€ (44,03€/km)

Artère en sous-sol: 22,355 km

Redevance: 738,16€ (33,02€/km)

Emprise au sol: 4 m²

Redevance: 88,04€ (22,01€/m²) soit un total de **1 716,93€**

10 Délégation de compétences du conseil au maire :

Afin de faciliter l'application des décisions prises par les élus, monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à :

- Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget jusqu'à un seuil de 300 000€
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- Passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à un seuil de 4 600€
- Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
- Réaliser des lignes de trésorerie jusqu'à un seuil de 300 000€

VOTE : approbation à l'unanimité

11 Réponse appel à projet conseil général développement durable :

L'étude de faisabilité du projet d'installation d'une chaufferie bois au groupe scolaire étant inscrite au budget 2008, monsieur le maire suggère de demander une subvention au conseil général.

VOTE : approbation à l'unanimité

12 Adhésion association des maires ruraux de Savoie :

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à cette association.

13 Adhésion CAUE :

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à cette société de conseil en architecture.

14 Compte rendu réunions :

SIA (Syndicat Intercommunal Assainissement)

Monsieur ROYER de Saint-Jean-de-Maurienne est élu président.

Monsieur MAGNIN de Jarrier est élu vice-président.

Monsieur Jacquemmoz (services techniques de Saint-Jean-de-Maurienne) annonce que de gros équipements doivent être renouvelés.

Par ailleurs, la gestion des boues de l'usine de dépollution est problématique.

SAEMM (Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne)

Monsieur André d'Hermillon est élu président.

Monsieur Ravier de Saint-Julien-Montdenis est élu vice-président.

Monsieur Jacquemmoz (services techniques de Saint-Jean-de-Maurienne) souligne la nécessité de :

- Tarer les diaphragmes pour éviter une baisse de pression en bout de conduite à Saint-Julien.
- Prévoir une purge automatique de la conduite au pont d'Arc pour maintenir une bonne qualité de l'eau distribuée.
- Améliorer la protection du captage des Roches à Saint-Colomban.

CCCM (Communauté de Communes Cœur de Maurienne)

- Monsieur Durbet d'Hermillon est élu président
- Monsieur Charvoz de Saint-Jean-de-Maurienne est élu vice-président chargé de l'économie,
- Monsieur Tournabien de Saint-Julien-Montdenis est élu vice-président chargé du développement durable,
- Madame Fontaine de Saint-Jean-de-Maurienne est élu vice-présidente chargé de la jeunesse et des sports,
- Monsieur Jeacon de Saint-Jean-de-Maurienne est élu vice-président chargé des nouvelles technologies,
- Monsieur Riccio de Villargondran est élu vice-président chargé du logement,
- Monsieur Favier de Le Châtel est élu vice-président chargé de l'agriculture et des chemins,

Commission communication et culture

Le journal communal est reconduit et le site internet doit être mis à jour.

Un concert de musique classique est prévu le jeudi 31 juillet 2008 à l'église de Saint-Julien-Montdenis.

Commission des travaux

- Les travaux du parking du Costerg sont terminés ainsi que les travaux du pont du Claret.
- Le point conteneurs du Clos des Vignes est apprécié par les utilisateurs.
- Un nouveau point conteneurs est aménagé à l'entrée du lotissement Saint-Antoine.

- La commission propose de déplacer le point conteneurs situé derrière le boulodrome contre la clôture du groupe scolaire afin de libérer des places de parking.

- Le conteneur à verre de la rue de la Raie devrait également être déplacé car il est trop utilisé par les personnes (en voiture) extérieures au quartier.

- Les piétons ne sont plus en sécurité Avenue de la Gare. Une demande de subvention étant en cours auprès de la DGE, la commission lance une consultation pour mettre en place des barrières de sécurité.

- Les travaux de démolition d'une ruine ont amélioré l'accès au Costerg. Pour augmenter l'espace dans le quartier, monsieur le maire propose d'acquérir deux propriétés (l'une à monsieur Favier Guy et l'autre à Madame Jobert Eléna). La commission constate que la plupart des habitations sont en cours de rénovation.

- Aménagements sur la route du Claret :

La commission suggère la mise en place d'une barrière de sécurité (en bordure de la voirie) entre l'entrée du lot OPAC au Saint-Antoine et celle du lotissement de la Petita Via. Ceci permettra une meilleure protection des piétons et plus particulièrement des enfants qui attendent à l'arrêt du bus.

A l'intersection avec la rue des Cours, les panneaux indicateurs sont très mal placés. Il convient donc de les positionner à un endroit plus visible par les usagers. Par ailleurs, le traçage de la ligne continue améliorerait la sécurité au carrefour. Le miroir est à changer. Deux chicanes de ralentissement seront mises en place rue de la Promenade pour une période d'essai.

- Un projet de remblaiement de la partie ouest du dépôt de Babylone, avec l'apport de matériaux provenant du chantier LTF de Saint-Martin-la-Porte, est en cours. Les représentants de LTF ont déjà présenté une projection de la remise en état avec aménagement paysager du site.

- Pour information, le chemin piétonnier des Bourguignons qui aboutissait au gymnase n'est pas communal sur sa partie amont (au-delà des habitations).

Le chemin des Glières (en aval) est un droit de passage pour les riverains.

Questions diverses :

Le conseil étudie la possibilité de prendre, à la charge financière de la commune, une partie du coût de la mutuelle santé des employés communaux. Il est à noter que cela se pratique dans de nombreuses entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 23 heures 15.